



Faciliter l'organisation des manifestations sportives non motorisées

Les manifestations sportives non motorisées organisées par les associations, les clubs et autres organes contribuent au développement de la vie associative et sociale de notre canton. Elles permettent une mise en valeur des activités régionales et aident à leur pérennisation.

Ces manifestations sont organisées la plupart du temps, dans un cadre de bénévolat et de volontariat. Elles méritent que le canton les soutienne et qu'il facilite leur organisation avec des démarches administratives adaptées à l'importance, la structure ainsi qu'au nombre de participants.

L'Etat doit se soucier et avoir connaissance des manifestations qui se déroulent sur le territoire cantonal. La surveillance et les conseils prodigués par l'OVJ aux organisateurs sont importants et justes à notre avis. Néanmoins, il nous paraît indispensable qu'il soulage la partie administrative encore contraignante et qui peut devenir une source de découragement pour l'organisateur.

Dans ce contexte, il nous paraît nécessaire que l'OVJ cadre ce genre de demande aussi en fonction de l'importance de la manifestation organisée. L'OVJ permettra ainsi un gain de temps important aux organisateurs et de ce fait, encouragera le développement des telles manifestations ô combien importantes dans les villages et villes de notre canton.

Par conséquent nous demandons au Gouvernement :

- de simplifier la demande officielle « autorisation de manifestations sportives non motorisées » en supprimant le point 17 (nom et adresse des propriétaires des parcelles touchés par le parcours) ;
- que l'OVJ, suite à la demande officielle, se charge d'envoyer aux organisateurs les documents à remplir avec une carte du lieu où se déroule la manifestation ;
- que l'OVJ se charge, en collaboration avec les communes concernées, d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'octroi d'une autorisation des propriétaires ;
- que les émoluments soient dégressifs à partir de la deuxième édition pour autant que celle-ci se déroule sur le même parcours et avec la même organisation que la première.

Delémont, le 01 octobre 2008

Au nom du groupe PCSI

Frédéric Lovis